



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 09 DECEMBRE 2024 PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE ET DU STATIONNEMENT 22 Route des Aix

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le code de la route ;
- Vu la demande du 29 novembre 2024, par l'entreprise SAUR TLE SBPB – 9 rue Pierre de Coubertin – 71106 CHALON SUR SAONE ;
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux de branchement en eau potable au 22 route des Aix à Henrichemont, à compter du 16.12.2024 et ce pendant 30 jours calendaire ;
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La commune donne permission de voirie à l'entreprise SAUR TLE SBPB – 9 rue Pierre de Coubertin – 71106 CHALON SUR SAONE, afin de permettre le bon déroulement des travaux de branchement en eau potable au 22 route des Aix à Henrichemont, à compter du 16 décembre 2024 et ce pendant 30 jours calendaire.

Article 2^{ème} : Le stationnement des véhicules sera interdit devant le 22 route des Aix – 18250 Henrichemont, à compter du 16 décembre 2024 et ce pendant 30 jours calendaire.

Article 3^{ème} : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Article 4^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20241209-2024-117-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/12/2024

Publication : 10/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Le Maire,
Gilles BUREAU

Publié sur le site de la commune le 09.12.2024